



Litige propriétaire-locataire

Par **christela**, le **06/10/2008** à **00:42**

Ce moi ci suite à de grosses difficultés financières, je n'ai pu honorer mon loyer. Mon propriétaire est venu 2 fois entre jeudi et dimanche me harceler. Il me menace de raconter cela à des personnes que nous connaissons en commun. Il me menace aussi de faire vider ma maison par des amis à lui, étrangers. Il me reproche aussi de ne pas travailler alors que si je ne travaille pas c'est juste que j'ai eu un AT et je ne peux plus occuper n'importe quel poste.

Par **Tisuisse**, le **06/10/2008** à **09:30**

Votre propriétaire ne peut pénétrer chez vous sans votre accord, ce serait une "violation de domicile". Il ne peut non plus vider votre appartement de vos meubles, se serait du vol. Si nécessaire, changez, et c'est votre droit, les serrures de votre appartement afin qu'il ne vienne pas chez vous en votre absence. S'il insiste dans ses intentions, déposez plainte par LR/AR directement auprès du Procureur de la République, au greffe de votre tribunal. En attendant, faites vous aider par une association de locataire, telle l'ADIL départementale. Voyez aussi les services sociaux de votre mairie pour obtenir une aide.